



AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 ENTRE LA
COMMUNE ET LA MJC DE COMBS-LA-VILLE

ENTRE

La commune de Combs-la-Ville, représentée par son Maire, Monsieur Guy GEOFFROY, dûment habilité par délibération n° 3 du conseil municipal du 12 décembre 2022, ci-après distinguée « la commune », d'une part,

ET

La "Maison des Jeunes et de la Culture" de Combs-la-Ville, association loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Martial GOETZMANN, agissant par décision du Conseil d'Administration du 20 octobre 2021, désignée ci-après "La MJC".

Il est convenu ce qui suit :

L'article 3.2 de la convention initiale signée en date du 21 décembre 2021 modifié par l'avenant n°1 est ajusté comme suit :

3.2 - Frais de personnel

La commune participe au financement du personnel de la MJC sous trois formes.

3.2.1 - Financement du poste de directeur

Les dispositions établies par l'avenant n°1 restent inchangées.

3.2.2 - Financement du poste de l'animateur de l'Oreille Cassée

Les dispositions établies par l'avenant n°1 restent inchangées.

3.2.3 - Mise à disposition d'une secrétaire

La Commune met à disposition de la MJC, par voie conventionnelle, un adjoint administratif de 2^{ème} classe à **100 %** à compter du 22 août 2023 pour assurer les missions d'accueil et de secrétariat de la structure.

Les autres dispositions établies par l'avenant n°1 restent inchangées.

3.2.4 - *Décomposition financière de la subvention*

Pour l'année 2023, afin de garantir la pérennité financière de l'association à la suite des frais liés à l'annulation du Festival des Cultures 2023, la commune de Combs-la-Ville souhaite réaffirmer son soutien en versant une subvention exceptionnelle de **19 000 €** qui vient se substituer à la subvention de participation financière au Festival des cultures d'un montant de 8 000€, définie à l'article 3.2.4 de l'avenant n°1.

Montant total de la subvention 2023 :

- Subvention de fonctionnement (base 2014)	104 235 €
- Frais de personnel	84 194 €
- Remboursement mise à dispo secrétaire	23 230 €
- Subvention exceptionnelle	19 000 €
TOTAL	230 659 €

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Combs-la-Ville, en deux exemplaires originaux le

2023

Pour la Commune
de Combs-la-Ville,

Pour la MJC,

M. Guy GEOFFROY
Le Maire

Martial GOETZMANN
Le Président